



Le 19 mars 2012

Me Anne-Marie Beaudoin
Secrétaire de l'Autorité
Autorité des marchés financiers
Tour de la Bourse
800, square Victoria
C.P. 246, 22e étage
Montréal (Québec)
H4Z 1G3

Objet: Commentaires relatifs au Règlement modifiant le Règlement relatif à la délivrance et au renouvellement du certificat de représentant.

Maître,

Primerica est heureuse de faire part à l'Autorité des marchés financiers («l'Autorité») de ses commentaires sur les projets de règlements modifiant le Règlement relatif à la délivrance et au renouvellement du certificat de représentant.

Primerica

Primerica inclut une compagnie d'assurance-vie (la Compagnie d'Assurance-Vie Primerica du Canada) ainsi qu'un cabinet de courtage en épargne collective (Les Placements PFSL du Canada Ltée). Notre mission est d'offrir aux familles à revenu moyen des produits et services financiers, à la fois simples et essentiels, par l'intermédiaire de l'une des plus importantes équipes de vente à l'échelle nationale. Notre dévouement à ce segment de la population canadienne nous démarque des autres car il est généralement négligé par les autres fournisseurs de services financiers. Nous appuyons l'Autorité dans son objectif de s'assurer que les représentants qui offrent des services financiers au Québec possèdent une compétence suffisante pour protéger le public. Mais étant donné l'importance de bien répondre aux besoins des familles à revenu moyen, un marché qui est traditionnellement mal desservi, nous désirons souligner la nécessité d'assouplir les exigences à satisfaire pour les candidats qui désirent entrer dans le domaine de l'assurance de personnes.

Commentaire général

En vertu de l'article 701 du chapitre sept « Mobilité de la main-d'œuvre » de l'Accord sur le commerce intérieur, les signataires consentent à éliminer ou réduire les

mesures adoptées ou maintenues par les Parties et qui restreignent ou entravent la mobilité de la main-d'oeuvre au Canada et, en particulier, de permettre à tout travailleur accrédité pour exercer un métier ou une profession par un organisme de réglementation d'une Partie d'être reconnu comme qualifié par l'ensemble des autres Parties pour exercer ce métier ou cette profession. Afin de s'assurer que les représentants accrédités en assurance-vie soient libres de se déplacer d'une juridiction à une autre, nous devrions éviter toute restriction inutile à la mobilité.

Commentaire sur la période probatoire

La période probatoire constitue un obstacle non nécessaire pour des représentants accrédités dans une autre province. Nous recommandons que la période probatoire soit exigée seulement des représentants accrédités dans une autre province qui auraient détenu leurs permis depuis moins longtemps que la durée de la période probatoire au Québec, soit douze semaines en assurance de personnes.

Commentaire sur les examens

Les examens de droit et de fiscalité constituent également des obstacles non nécessaires. Les concepts de droit et de fiscalité, tel qu'ils s'appliquent dans la pratique d'un représentant en assurances de personnes, sont rigoureusement évalués dans toutes les autres provinces. Les conseillers en sécurité financière ne doivent pas prodiguer de conseils d'ordre juridique ou fiscal hors du contexte de l'assurance et, en conséquence, nous sommes d'avis qu'un examen distinct de ces disciplines n'est pas justifié. Nous recommandons que les questions d'examen de droit et de fiscalité soient intégrées aux examens des trois autres compétences en assurance de personnes.

Nous désirons féliciter l'Autorité des efforts déployés pour faciliter la mobilité de la main d'oeuvre dans notre secteur d'activité. Nous vous serions reconnaissants de nous donner la possibilité d'aborder plus longuement nos observations au sujet du Règlement relatif à la délivrance et au renouvellement du certificat de représentant.

Nous demeurons à votre entière disposition si vous désirez nous faire part de vos questions ou de vos commentaires.

Veillez agréer, Maître, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Rosie Orlando
Vice-présidente directrice et
chef des opérations